

## CONVENTION RELATIVE À LA PUBLICATION

**CONVENTION** entre :

\_\_\_\_\_ , ci-après appelé « l’Auteur »

et

la *Revue internationale des technologies en pédagogie universitaire*, ci-après appelée « la Revue », représentée par **Thierry Karsenti**, rédacteur en chef, relativement à l’œuvre intitulée :

\_\_\_\_\_

ci-après appelée « l’Œuvre », soumise à la Revue pour publication.

**L’Auteur** atteste que l’Œuvre :

1. est de sa composition et qu’il en est l’auteur en propriété exclusive ou, le cas échéant, qu’il a obtenu, de tous les titulaires du droit d’auteur sur l’Œuvre et sur les œuvres ou extraits d’œuvres qu’elle contient, les autorisations requises aux fins de la présente convention;
2. ne viole aucun droit d’auteur, ni celui d’aucune personne, qu’elle est exempte de plagiat et ne contient aucune matière scandaleuse, diffamatoire ou confidentielle susceptible d’enfreindre quelque loi ou obligation contractuelle;
3. n’a pas été publiée ou soumise pour publication ailleurs que dans la Revue, et ne le sera, le cas échéant, que lorsque que l’une des conditions suivantes sera réalisée :
  - a) l’Œuvre a été refusée;
  - b) l’Œuvre a été acceptée sous réserve de modifications (majeures ou mineures) mais l’Auteur a obtenu l’autorisation de la retirer, sur demande écrite au rédacteur en chef effectuée après réception de cette décision d’acceptation conditionnelle;
  - c) l’Œuvre a été acceptée de manière finale et mise en ligne par la Revue;étant entendu que l’Auteur et les coauteurs sont libres en tout temps de diffuser l’Œuvre sur leurs sites web personnels, de même que sur des répertoires institutionnels ou disciplinaires, en indiquant qu’elle est, selon le cas, soumise, acceptée pour publication ou publiée dans la Revue.

Si l’Œuvre est acceptée de manière finale pour publication, **la Revue** s’engage à :

4. mettre en ligne la version numérique de l’Œuvre en lui appliquant, au nom de l’Auteur, la licence Creative Commons Attribution 4.0 International (voir l’annexe I pour un résumé des termes de la licence);
5. permettre en tout temps un accès gratuit à l’Œuvre;
6. effectuer ou à promouvoir toute opération visant à accroître la visibilité et la diffusion de l’Œuvre, sous quelque format ou support que ce soit.

Si l’Auteur obtient l’autorisation de retirer l’Œuvre soumise, tel que décrit à l’alinéa 3b, la présente convention devient nulle et non avenue.

\_\_\_\_\_ Je, l’Auteur, déclare avoir lu et compris la présente convention, et en accepter les termes.

Date : \_\_\_\_\_

Remplir et transmettre ce formulaire avec votre article soumis, tel qu’indiqué à la page *Soumettez un article*.

## ANNEXE I

### RÉSUMÉ DE LA LICENCE CREATIVE COMMONS ATTRIBUTION 4.0 INTERNATIONAL

**Avertissement** : ceci est un résumé lisible en clair, et non un substitut de [la licence](#).

#### Vous êtes autorisé à :

**Partager** — copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats;

**Adapter** — remixer, transformer et créer à partir du matériel;

pour toute utilisation, y compris commerciale.

L'Offrant ne peut retirer les autorisations concédées par la licence tant que vous appliquez les termes de cette licence.

#### Selon les conditions suivantes :

**Attribution** — Vous devez créditer l'Œuvre<sup>1</sup>, intégrer un lien vers la licence et indiquer<sup>2</sup> si des modifications ont été effectuées à l'Œuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'Offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son Œuvre.

**Pas de restrictions supplémentaires** — Vous n'êtes pas autorisé à appliquer des conditions légales ou des mesures techniques<sup>3</sup> qui restreindraient légalement autrui à utiliser l'Œuvre dans les conditions décrites par la licence.

#### Notes

Vous n'êtes pas dans l'obligation de respecter la licence pour les éléments ou matériel appartenant au domaine public ou dans le cas où l'utilisation que vous souhaitez faire est couverte par une exception<sup>4</sup>.

Aucune garantie n'est donnée. Il se peut que la licence ne vous donne pas toutes les permissions nécessaires pour votre utilisation. Par exemple, certains droits comme les droits moraux, le droit des données personnelles et le droit à l'image<sup>5</sup>, sont susceptibles de limiter votre utilisation.



Cette œuvre, disponible à [http://ritpu.org/IMG/pdf/RITPU\\_Convention.pdf](http://ritpu.org/IMG/pdf/RITPU_Convention.pdf), est mise à disposition sous licence [Creative Commons Attribution 4.0 International](#).

- 
1. Dans la mesure du possible, vous devez donner le nom du créateur et des personnes à attribuer, une notice explicative des droits et crédits, une notice de non-responsabilité et un lien vers le matériel. [Plus d'informations](#).
  2. Vous devez indiquer si vous avez modifié le matériel et conserver les indications sur les modifications précédentes. [Guide pour attribuer une licence à votre Œuvre](#) et [Plus d'informations](#).
  3. La licence interdit d'appliquer des mesures effectives de protection techniques au sens de l'article 11 du traité de l'OMPI sur le droit d'auteur de 1996. [Plus d'informations](#).
  4. Les droits des utilisateurs en vertu d'exceptions prévues dans la législation, tels le *fair use* et l'utilisation équitable, ne sont pas affectés par les licences CC. [Plus d'informations](#).
  5. Il se peut que vous deviez obtenir des autorisations supplémentaires avant d'utiliser le matériel de la façon dont vous le souhaitez. [Plus d'informations](#).